

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 3 juin 2024, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey, messieurs les conseillers Éric Bissonnette, Bernard Carey, Roger Labrecque, Bernard Guilbault et François Prévost formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

11 personnes assistent à la séance.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
  - 4.1. Correspondance
  - 4.2. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Avis de motion et dépôt du projet
- 5. FINANCES**
  - 5.1. Approbation des comptes et transferts
  - 5.2. Rapport financier - Report
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1. Compost - Distribution
  - 7.2. Éco Entreprises Québec - Entente
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
- 9. VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS**
  - 9.1. Demande de prix 2024-05-29 - Rechargement ponctuel
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Guy Favreau, maire, s'adresse aux personnes présentes. Il constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19h10.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 276-06-2024**

IL EST PROPOSÉ par Mme Margaret Lefebvre-Macey,  
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

**9.2 Pierre concassée - Contrat**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024**

##### **RÉSOLUTION 277-06-2024**

M. le conseiller Roger Labrecque ne vote pas sur la présente résolution en mentionnant son absence.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,  
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 6 mai 2024 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2024**

##### **RÉSOLUTION 278-06-2024**

IL EST PROPOSÉ par Mme Margaret Lefebvre-Macey,  
APPUYÉ PAR M. Bernard Guilbault,  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 16 mai 2024 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **3.3. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2024**

##### **RÉSOLUTION 279-06-2024**

M. le conseiller Roger Labrecque ne vote pas sur la présente résolution en mentionnant son absence.

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Guilbault,  
APPUYÉ PAR M. François Prévost,  
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 23 mai 2024 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. ADMINISTRATION**

#### **4.1. Correspondance**

- Deux courriels datés des 15 et 20 mai 2024, avec pétition, concernant une opposition au projet de coupe d'arbres et d'agrandissement du stationnement de l'Hôtel de Ville.

#### **4.2. Règlement No. 377-2024 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ - Avis de motion et dépôt du projet**

AVIS DE MOTION est donné par le maire M. Guy Favreau, qu'à une prochaine séance (session) du Conseil, le Règlement No. 377-2024

relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$ sera présenté pour adoption.

Le projet de ce règlement est déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal.

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

## **5. FINANCES**

### **5.1. Approbation des comptes et transferts**

#### **RÉSOLUTION 280-06-2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Guilbaut ,  
APPUYÉ PAR M. François Prévost  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 30 mai 2024 au montant de 41 597,68 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **5.2. Rapport financier**

Le dépôt du rapport financier aura lieu lors de la séance de juillet ou d'août.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le maire mentionne qu'une rencontre est prévue avec nos pompiers et à laquelle participera le conseiller François Prévost.

## **7. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **7.1. Compost - Distribution**

Le maire informe les personnes présentes que du compost est disponible gratuitement près de la patinoire.

### **7.2. Éco Entreprises Québec - Entente**

#### **RÉSOLUTION 281-06-2024**

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021.

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement.

ATTENDU QUE le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022.

ATTENDU QUE ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec.

ATTENDU QUE le Village d'Abercorn a actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles.

ATTENDU QUE le Village d'Abercorn peut se prévaloir des dispositions du décret 1875-2023 et souhaite parvenir à une entente financière avec ÉEQ afin que l'ensemble des dépenses admissibles concernant la collecte et le transport des matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1er janvier 2025.

ATTENDU QUE certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité et ÉEQ de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025 par une entente provisoire.

ATTENDU QUE le conseil a pris acte du contenu de l'entente financière;

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Guilbaut ,  
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque  
ET RÉSOLU :

Que le conseil du Village d'Abercorn autorise la signature de l'entente financière avec Éco Entreprise Québec concernant les frais admissibles liés à la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2025 par le maire et/ou le directeur général par intérim.

Que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

Aucun dossier.

## **9. VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1. Demande de prix 2024-06-29 – Rechargement ponctuel**

#### **RÉSOLUTION 282-05-2024**

IL EST PROPOSÉ par Mme Margaret Lefebvre-Macey ,  
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque  
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de l'entreprise Excavation Normand Carey datée du 31 mai 2024 pour le rechargement ponctuel de divers chemins municipaux pour un montant estimé inférieur à 10 000 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général par intérim à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**9.2. Pierre concassée - Contrat**

**RÉSOLUTION 283-06-2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Bissonnette ,  
APPUYÉ PAR M. Bernard Guilbaut  
ET RÉSOLU :

Et résolu d'accepter l'offre de prix de Construction DJL (carrière Iron Hill) pour la fourniture de pierre concassée à la tonne pour un montant estimé inférieur à 12 000 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**

Aucun dossier.

**11. VARIA**

Aucun dossier.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION 284-06-2024**

IL EST PROPOSÉ par M. Bernard Carey ,  
APPUYÉ PAR M. Bernard Guilbaut  
ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20h20.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

Me Jean-François Grandmont, OMA  
Directeur général et greffier-trésorier  
par intérim

---

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.